

Tous les conseillers étaient présents.

### **Adoption du document unique**

Ce document est obligatoire quel que soit le nombre de salariés. Il définit les risques professionnels encourus par les agents et adopte un plan d'action.

Une subvention de 720€ est accordée par la caisse des dépôts, le coût à charge de la commune est de 234 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce document.

### **Convention de mutualisation avec Loire Forez**

L'assainissement collectif étant une compétence de Loire Forez agglomération, une convention de mutualisation des services sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Regroupement par secteur de cinq communes : Estivareilles, Merle-Leignec, La Chapelle en Lafaye, Montarcher et Saint Hilaire pour un total de 14 stations d'assainissement collectif. L'entretien de ces stations (dégrillage, relevé des bâchées, bandelettes, alternance) sera assuré par un employé de la commune d'Estivareilles mis à la disposition de Loire Forez pour 1 jour ½ par semaine, en cas d'indisponibilité il sera remplacé par un autre agent d'Estivareilles.

Pour Saint Hilaire le nettoyage des abords des stations et le faucardage continueront d'être assurés par l'employé municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

### **Modification des statuts du SIEPSBC**

L'article 9 qui définit le mode de participation des communes au Syndicat Intercommunal des Ecoles de St Bonnet Le Château est modifié ainsi : pour les communes qui n'ont pas d'enfants scolarisés, aucune participation ne sera demandée. Auparavant les communes devaient régler une participation en fonction du nombre d'habitants et au nombre d'enfants scolarisés.

Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts à l'unanimité.

### **Reconduction de l'adhésion au pôle santé au travail**

Avis Favorable du Conseil Municipal à la reconduction de l'adhésion au service de médecine du travail pour 3 ans.

### **Révision des tarifs des concessions au cimetière**

Les durées et tarifs sont revus ainsi

Concessions pour une durée de 50 ans : 150 € le m<sup>2</sup> + les taxes = 991,50 €

Concessions pour une durée de 30 ans : 100 € le m<sup>2</sup> + les taxes = 400,00 €

Les concessions perpétuelles ne sont plus vendues.

### **Fixation des tarifs des cases au colombarium**

Les cases peuvent contenir 2 urnes de 22 Cm.

Concessions pour une durée de 50 ans : 1.000,00 €

Concessions pour une durée de 30 ans : 600,00 €

### **Repas du C.C.A.S. le samedi 9 décembre.**

### **Père Noël le samedi 16 décembre**

### **Vœux le samedi 6 janvier 2018**